



# Service **Autonomie à Domicile**

> Une solution pour le maintien à domicile  
des personnes âgées en perte d'autonomie  
et/ou en situation de handicap



Mis à jour en janvier 2026

[www.ccas-istres.fr](http://www.ccas-istres.fr)



## Le SAD : service médico-social

Sous la tutelle du Conseil départemental 13, le service intervient auprès des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap. Les objectifs d'intervention sont dans le but de maintenir leur autonomie, rompre leur isolement, soulager leur proche aidant et conserver des liens sociaux.

**Le SAD**, en réalisant des actions liées aux actes essentiels de la vie, à la préservation de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au développement des activités sociales, a pour vocation de maintenir le plus possible les bénéficiaires dans leur environnement familial et personnel.

## Public aidé

**Le service s'adresse aux personnes âgées de 60 et plus dépendantes et aux adultes en situations de handicap nécessitant une aide dans leur vie quotidienne.**

## L'équipe

Le personnel est composé d'aides à domicile, de responsables et de référentes de secteur qualifiés et expérimentés. L'équipe travaille en collaboration avec les différents partenaires du maintien à domicile de proximité.

## Les prestations

Les aides à domicile se déplacent à votre domicile pour vous aider dans :

### ► Vos actes essentiels de la vie

- Aide à la toilette en collaboration avec des soignants..
- Aide à l'habillage/ déshabillage.
- Aide au lever/coucher.
- Vos tâches de la vie quotidienne : aide et préparation aux repas, aide à la mobilité, accompagnement extérieur, aide administrative.

### ► L'entretien du lieu de vie

- Activité ménagère.
- Repassage.
- Entretien du linge.

## La zone géographique

Le service intervient sur la commune **d'Istres incluant Entressen et le Ranquet.**

## Les modalités d'accueil

La demande d'intervention peut être faite par la personne elle-même, par son entourage, ou par un partenaire. Une référente de secteur se rend au domicile

du bénéficiaire afin d'évaluer ses besoins et instruire un dossier d'aide. Un document Individuel de prise en charge est signé par le bénéficiaire, une fois la notification de l'organisme financeur reçue (délai de 2 mois, environ). La présentation de l'aide à domicile est réalisée lors de la mise en place des interventions.

## Le fonctionnement du service

L'équipe s'adapte aux besoins des bénéficiaires en continu, avec bienveillance, en maintenant leurs capacités préservées. L'équipe respecte les bénéficiaires dans sa globalité en prenant en compte ses besoins et ses choix, afin de leur assurer une qualité de vie et leur bien être.

## Tarifs

Un devis gratuit peut être établi à la demande.

Une personne (Revenu fiscal de référence)	Couple (Revenu fiscal de référence)	Tarifs CCAS 2026
Jusqu'à 11 701 €	Jusqu'à 18 127 €	5,31 €
De 11 701,01€ à 13 464 €	De 18 127,01 à 20 771 €	9,09 €
De 13 464,01 € à 15 479 €	De 20 771,01 € à 22 265 €	10,47 €
De 15 479,01 € à 17 320 €	De 22 265,01 € à 23 525 €	14,13 €
De 17 320,01 € à 21 041 €	De 23 525,01 € à 27 222 €	16,58 €
De 21 041,01 € à 24 749 €	De 27 222,01 € à 32 693 €	19,19 €
De 24 749,01 € à 32 252 €	De 32 693,01 € à 40 845 €	22,36 €
Au dessus de 32 252 €	Au dessus de 40 845 €	26,30 €

APA	25 €	Selon les revenus. Participation inscrit sur le plan d'aide
CARSAT - CNAV MSA - CNRACL	27,10 €	
PCH/MDPH	25 €	
Aide sociale	25 €	
		Participation 1 €

Tout particulier ayant recours à des services à la personne à son domicile bénéficie, selon la législation en vigueur, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes versées. Une attestation fiscale vous sera transmise.

# Accueil SAD

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30*

**Tél. 04 90 44 50 80**

**Tél. 04 90 44 50 47**

*Courriel :*

***[maintien-a-domicile@istres.fr](mailto:maintien-a-domicile@istres.fr)***